

Responsabilité(s) des acteurs de l'aide humanitaire internationale vis-à-vis de la population civile syrienne

Philippe Ryfman, Professeur et chercheur associé au Département de Science Politique de la Sorbonne et au CESSP-Sorbonne, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne

La référence au contexte des années trente du XX^e siècle est fréquente ces derniers temps en Europe, pour caractériser la montée de partis populistes, ainsi que les sentiments anti-européens ou les replis identitaires. Si les comparaisons historiques sont toujours à manier avec précaution, curieusement il n'est – par contre – presque jamais fait allusion au contexte international contemporain pour le comparer à celui prévalant dans l'entre-deux guerres mondiales. Pourtant, la situation tragique de la Syrie et de sa population autoriserait pareille analogie. Particulièrement quant aux hésitations, inconséquences et irresponsabilités dont ce qu'on appelle la « communauté internationale » offre l'image navrante quasiment quotidiennement.

« Des crimes qui offensent les consciences »

Le bilan humain absolument hallucinant de ce conflit est connu et il n'est pas besoin d'y insister. Il faut tout de même rappeler, d'une part que les civils payent un très lourd tribut dans le total de victimes estimées. D'autre part que c'est désormais quasiment toute la population du pays qui est affectée à un degré ou un autre par le conflit armé, soit 19 millions de personnes. Le Président de la Commission d'enquête sur la Syrie de l'ONU commentant le cinquième rapport déposé par cette instance évoquait le 4 juin dernier « *des crimes... qui offensent les consciences* »... Par bien des côtés – sur le plan de la réaction internationale, mais encore plus sur le terrain humanitaire – la guerre civile en Syrie offre des analogies frappantes avec l'agression de l'Italie fasciste à l'encontre de l'Ethiopie en 1935 ou la guerre d'Espagne de 1936-1939.

Comme à l'époque, le régime ne s'interdit rien en terme d'emploi des moyens de guerre. Après l'artillerie, les chars, l'aviation, l'utilisation de missiles Scud, le recours au moins ponctuel à des armes chimiques est maintenant avéré. Avec les conséquences qui en découlent pour les combattants adverses et les populations prise au piège des affrontements. Les textes internationaux de droit humanitaire ou les stratégies sur la protection des civils en cas de guerre – longuement et bureaucratiquement mûries par les Nations unies, l'Union Européenne, des Etats (comme la France) – ne sont, dans le cas présent, d'aucun effet, le régime de Damas qui a pourtant adhéré – en théorie – à bon nombre de ces normes se souciant comme d'une guigne de leur respect. Des exactions – même si à un moindre degré et sans caractère systématique – ont aussi été documentées de la part de milices rebelles. Ce carnage ne cessera que lorsque des solutions soit politiques, par la négociation, soit militaires par un basculement du rapport de force auront été trouvées. Cependant, face à un pareil contexte de souffrances indescriptibles pour les blessés ou les habitants de villes et villages assiégés et bombardés, de déplacements massifs de population à l'intérieur et hors des frontières, la priorité absolue au moins devrait être celle d'une aide humanitaire massive. Toutefois, là-également, la réponse est insuffisante.

Certes – comme à l’époque de la Guerre froide – les agences onusiennes se trouvent en partie paralysées par les antagonismes entre puissances au sein du Conseil de Sécurité. Ils les empêchent largement, en dépit de leurs efforts, d’être présentes dans les zones tenues par la rébellion. Pour y accéder, il leur est impossible en effet de traverser les frontières depuis les pays voisins. Au lieu donc de faire du « *cross-border* », elles sont contraintes de faire du « *cross-lines* » à travers les lignes de front. Avec des résultats souvent très limités. De leur côté, le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et les quelques ONG basées à Damas affrontent de semblables difficultés d’accès.

Le degré de l’aide n’est pas à la hauteur. Propositions

Cependant, le degré lui-même de l’aide n’est pas à la hauteur de ce qu’il devrait être. Avec l’installation du conflit dans la durée, cette situation devient inacceptable et cette véritable catastrophe humanitaire doit être plus et mieux prise en charge par les acteurs de l’aide. Les efforts devraient porter – au minimum – sur quatre axes principaux.

- Fournir d’abord – de la part des Etats tiers – le maximum d’appui diplomatique et de moyens financiers (le cas échéant) pour que les agences humanitaires, et en premier lieu les non gouvernementales, puissent accéder avec un degré de risque acceptable et une autonomie d’action suffisante à l’ensemble du territoire. C’est-à-dire aussi bien les zones contrôlées par le gouvernement, que celles tenues par les diverses factions rebelles.

- Alléger – sur le plan de l’accueil des réfugiés – le fardeau de deux des pays voisins qui en accueillent le plus grand nombre : le Liban et la Jordanie. De ce point de vue, un seul des Etats disposant d’une frontière avec la Syrie n’en a pour le moment reçu aucun sur son sol : il s’agit d’Israël. Or, le gouvernement de Jérusalem ne pourra plus très longtemps à la fois se dérober à ses obligations internationales (comme tout Etat partageant une frontière commune avec un pays déchiré par un conflit armé) ni – sur la base du principe d’humanité qui est l’un des fondements de l’action humanitaire – refuser l’entrée sur son sol à ceux des syriens qui voudront franchir cette frontière.

- Mettre un terme du côté de l’ONU à d’inutiles rivalités bureaucratiques (discussion sur la classification de la crise, en « crise des réfugiés » avec prédominance du HCR, dans le *leadership* opérationnel ou en « crise humanitaire » avec prévalence d’OCHA) qui complexifient encore plus les mécanismes d’aide et les alourdissent.

- Assurer enfin les moyens financiers réellement nécessaires tant au Haut-Commissariat aux Réfugiés qu’au Programme Alimentaire Mondial, les deux principales agences opérationnelles onusiennes engagées sur le terrain.

Assumer la tragédie humanitaire

Le calvaire de la population syrienne ne cessera qu’avec la fin de la guerre civile. En attendant ce terme – dont il est pour le moment impossible de prédire la survenance – la responsabilité historique (vis-à-vis des victimes autant que sur la scène internationale) des acteurs de l’aide est d’assumer au mieux la dimension – par certains côtés hors normes – de

cette tragédie humanitaire. Afin d'atténuer autant que faire se peut les souffrances, soigner, sauver, assister sous diverses formes répondre aux besoins en eau, abris, nourriture...

À l'égal, d'autres moments-charnières dans l'histoire de l'aide humanitaire depuis le milieu du XIX^e siècle, c'est avant tout au secteur non gouvernemental – c'est-à-dire aux ONG et aux composantes du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR, Sociétés nationales et Fédération) – qu'il incombe de se mobiliser encore plus et de mobiliser les opinions. En vue de fournir cet effort intense, et diversifié – à l'intérieur comme à l'extérieur de la Syrie – en même temps qu'elles montreront ainsi le chemin aux autres. À commencer par les agences des Nations unies dont les responsables pourront ainsi plus facilement s'affranchir du carcan politique qui les enserme. Plusieurs ONG, dont Médecins sans Frontières, Médecins du Monde, ACTED, CARE, Action Contre la Faim, le Secours Islamique..., sont déjà très actives.

La société civile syrienne et la diaspora témoignent d'une intense solidarité de proximité vis-à-vis des blessés déplacés et réfugiés. Les médecins syriens restés sur place avec des personnels de santé et des volontaires formés à la hâte se dévouent sans compter.

Il faut aller plus loin. Sinon à la catastrophe humanitaire déjà largement en cours succédera un chaos humanitaire, doublé d'un scandale moral. Même si – à l'équivalent des années trente – ses premiers responsables n'en seront pas les humanitaires, mais les politiques.